## Communiqué de presse

Paris, le 10 juillet 2017



La ministre de la Culture,

Françoise Nyssen se félicite de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du site «Taputapuātea » et de « Strasbourg, Grande-Île et Neustadt »

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, salue l'inscription, à l'unanimité, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du site «Taputapuātea » et de « Strasbourg, Grande-Île et Neustadt » lors de la 41e session du Comité du patrimoine mondial réunie à Cracovie (Pologne) du 2 juillet au 12 juillet 2017.

**Taputapuātea** est un paysage sacré exceptionnel situé en Polynésie française sur l'île de Ra'iatea. Au cœur du bien se trouve l'ensemble du *marae* Taputapuātea, un centre politique, cérémoniel, funéraire et religieux. Sa lecture permet de raconter l'expansion des peuples polynésiens à travers l'Océan Pacifique, leur organisation et leur relation spirituelle et cosmologique aux éléments naturels et à l'espace qui aujourd'hui encore, illustrent la capacité d'adaptation, d'innovation et de résilience de l'être humain et des sociétés pour dépasser des contraintes jugées longtemps insurmontables.

**Strasbourg, Grande-Île et Neustadt** est une candidature d'extension au quartier de la Neustadt du bien Strasbourg – Grande-Île inscrit en 1988 sur la Liste du patrimoine mondial. Cet ensemble urbain caractéristique de l'Europe rhénane, structuré autour de la cathédrale, chef-d'œuvre majeur de l'art gothique, compose une scène urbaine exceptionnelle représentative d'une culture de la ville proprement européenne.

Françoise Nyssen tient à remercier chaleureusement le Comité du patrimoine mondial, les porteurs de ces candidatures ainsi que les services de l'État qui les ont accompagnés au plus grand bénéfice de ces territoires et de leurs habitants.

Ces deux nouvelles inscriptions portent à quarante-trois le nombre de biens français reconnus au patrimoine mondial de l'UNESCO.

@MinsitereCC